Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs de certains intrants de matériaux composites

Base juridique : avis C/2026/6060 de la Commission du 23.11.2026 – JO C du 23.11.2026.

Type de mesure : ouverture d'une enquête de sauvegarde concernant les importations de certains intrants de matériaux composites.

Date d'ouverture : le 23.11.2026.

Produit concerné : Le produit soumis à la présente enquête se compose 1) de renforts en fibres de verre et 2) de résines utilisées dans la fabrication de matériaux composites, y compris certains intrants en amont.

1) Les renforts en fibres de verre comprennent les fils coupés (code NC 7019 11 00), les stratifils (code NC 7019 12 00) et les mats (codes NC 7019 14 00 et 7019 15 00) ;

2) Les résines utilisées dans la fabrication de matériaux composites comprennent :
- les résines époxydes [codes NC 3907 30 00 , ex 2910 90 00 (codes TARIC 2910 90 00 05, 2910 90 00 07), ex 3824 99 92 [codes TARIC 3824 99 92 96, 3824 99 92 99 (code additionnel TARIC 2554)] et ex 3824 99 93 (codes TARIC 3824 99 93 10, 3824 99 93 11)], leur précurseur direct en amont « épichlorhydrine » (2910 30 00) et leur agent durcissant « isophorone diamine », y compris les mélanges et formulations contenant de l'isophorone diamine [ex 2921 30 99 (code TARIC 2921 30 99 15), ex 3824 99 92 (code TARIC 3824 99 92 03), ex 3911 90 99, ex 3907 29 99 et ex 3909 39 00] ;
- les résines de polyester non saturées et les vinylesters [codes NC ex 3907 91 10 (codes TARIC 3907 91 10 10, 3907 91 10 20) et ex 3907 91 90 (codes TARIC 3907 91 90 20, 3907 91 90 30)], ainsi que leur monomère direct en amont « anhydride maléique » (2917 14 00).

Nomenclatures : voir ci-dessus.

Pays d'origine : Erga omnes.